

Sécuriser les parcours professionnels

La vie professionnelle n'est pas un long fleuve tranquille. S'insérer dans l'entreprise, se former, faire reconnaître ses compétences, évoluer, changer de métier sans risquer de tout perdre, partir à la retraite dans de bonnes conditions...

Nous y aspirons tous. Cela nécessite de mettre en place des moyens pour construire son parcours et des filets de sécurité.

Pour sécuriser les parcours professionnels, la **CFDT** Thales œuvre chaque jour, en négociant de nouveaux accords, en les faisant progresser, en les faisant appliquer.

Bien s'insérer dans l'emploi

Dans l'accord de génération Thales, la **CFDT** a obtenu pour les jeunes (-26 ou -30 ans) :

- ❖ augmenter le volume des formations en alternance pour atteindre l'objectif annuel moyen de 5%, d'ici 2015
- ❖ **plus de 2.000 embauches de jeunes** (-30 ans) en CDI d'ici 2015
- ❖ prise en compte de la **période d'alternance** précédant directement l'embauche **dans l'ancienneté**
- ❖ un **accompagnement spécifique** à l'attention des jeunes apprentis ou alternants qui ne pourraient pas être embauchés dans le Groupe accompagner chaque année 10 à 20 jeunes de niveau bac professionnel, avec une **bourse de 2 000€ pour l'acquisition d'un BTS ou DUT** pour intégrer le Groupe
- ❖ Afin de faciliter l'accès des jeunes de moins de 26 ans au secteur locatif privé, mise en place un partenariat concernant le dispositif GRL (Garantie des Risques Locatifs).



Évoluer dans l'entreprise

Dans l'accord d'anticipation Thales, la **CFDT** a obtenu :

- ❖ Un **accompagnement aux différentes étapes de la carrière** :
 - ➔ Point orientation après 5 ans,
 - ➔ Point carrière et/ou bilan de compétences après 20 ans,
 - ➔ Point de réorientation en cas de changements importants dans le métier
- ❖ Le développement de **parcours de formation** ayant un caractère **certifiant** voir **diplômant**
- ❖ **Amélioration des dispositifs conventionnels** :
 - ➔ Période de professionnalisation,
 - ➔ Action de reconversion
 - ➔ Validation des acquis de l'expérience
- ❖ La **mise à disposition d'outils permettant la construction de son parcours professionnel** au travers des entretiens annuel (EAA, EDP), l'accès à l'intégralité des postes ouverts, la capacité de postuler directement, l'identification et la valorisation des compétences clés...

SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS


Construire
Rebondir
S'accomplir



Préparer l'avenir pour ne pas subir

Dans l'accord d'anticipation Thales, la **CFDT** a obtenu :

- ❖ Un meilleur partage de l'information aux différents niveaux du Groupe avec les représentants du personnel, afin d'anticiper les évolutions et d'identifier les changements à venir, les évolutions professionnelles.
- ❖ Un meilleur partage de l'information avec les salariés afin de leur permettre de mieux construire leur parcours professionnel et de sécuriser leur emploi.
- ❖ Une formation professionnelle confortée par :
 - Une meilleure garantie d'accès,
 - Une meilleure prise en compte de l'évolution des métiers et des familles professionnelles dans les plans de formation,
 - Des parcours de formation adaptés aux salariés,
 - Des conseillers formation au service des salariés,
 - Une meilleure sécurisation des parcours professionnels par des actions de professionnalisation, des Validations des Acquis par l'Expériences, des actions de reconversion (formation en alternance interne).
 - Un rôle renforcé des commissions Emploi – Formation des CE/CCE.
- ❖ Une mobilité (inter-professionnelle, géographique), toujours basée sur le volontariat.



Ces nouveaux droits amélioreront les parcours professionnels de chacune et chacun, du premier poste jusqu'à la retraite.

La CFDT les a négociés pour vous, et agit avec vous pour les maintenir et les améliorer.

Rebondir en cas de difficulté

Dans l'accord d'anticipation Thales, volet GAE, la **CFDT** a obtenu :

- ❖ Un plan de formation spécifique, avec un budget associé, permettant des actions lourdes de reconversion ou facilitant les mobilités
- ❖ Des moyens dédiés à la mobilité interne au groupe
- ❖ Des sécurisations en cas de mobilités externes
 - En cas de création ou reprise d'entreprise,
 - En cas de repositionnement externe au groupe

Finir sa carrière dans de bonnes conditions

Dans l'accord de génération Thales, la **CFDT** a obtenu pour les seniors (+55 ou +57 ans) :

- ❖ embauche des salariés âgés de 55 ans et plus égale ou supérieur à 2 % du total des embauches effectuées
- ❖ taux d'emploi des salariés de 57 ans et plus porté à 15% de l'effectif inscrit d'ici 2015
- ❖ d'augmenter de 5 % le nombre de salariés de 55 ans et plus ayant bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année
- ❖ assurer aux seniors des mêmes évolutions de carrière que les autres salariés.
- ❖ prévention des situations de pénibilité
 - adaptation de leur poste de travail, et aménagement de la fin de leur carrière
 - temps partiel senior à 50% payé 70%
- ❖ transmission des savoirs et des compétences :
 - mesures pour développer le tutorat
 - budget spécifique complémentaire au plan de formation
 - prise en compte de cette activité dans la fixation des objectifs annuels

Pour continuer à faire progresser vos droits,

Les représentants CFDT sont disponibles pour vous renseigner, vous écouter, et porter vos revendications.